

QUE DEMANDER À  
VOTRE INSTALLATEUR PHOTOVOLTAÏQUE ?

**Outre un devis, pensez à demander  
une étude, la facture et bien d'autres éléments ...**

- **Devis :**  
Voir l'affiche « Devis photovoltaïque – Que faut-il exiger ? »
- **Facture :**  
Doit contenir, au minimum, les mêmes éléments que le devis  
Doit être accompagnée des éléments suivants :
  - Certification attestant de la qualification ou de la certification professionnelle de l'installateur<sup>(1)</sup>
  - Attestation de garantie décennale
  - Attestation de garantie des panneaux photovoltaïques
  - Attestation de garantie des onduleurs
  - Certificat de conformité électrique de l'installation
- **Etude<sup>(2)</sup>**  
Doit être à l'entête de la société et doit contenir :
  - Puissance installée en Wc
  - Position des panneaux (avec plan de la toiture)
  - Estimation de la production annuelle
  - Tarif d'achat électricité si vente de l'électricité<sup>(3)</sup>
  - Montant, avec assurance, et nombre de mensualités si crédit
  - Taux d'autoconsommation utilisé dans les calculs<sup>(4)</sup>

(1) Obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017 pour la demande de raccordement

(2) L'installateur doit vous en laisser une copie.

(3) Si vente en totalité ou en surplus

(4) Si autoconsommation (avec ou sans vente du surplus)